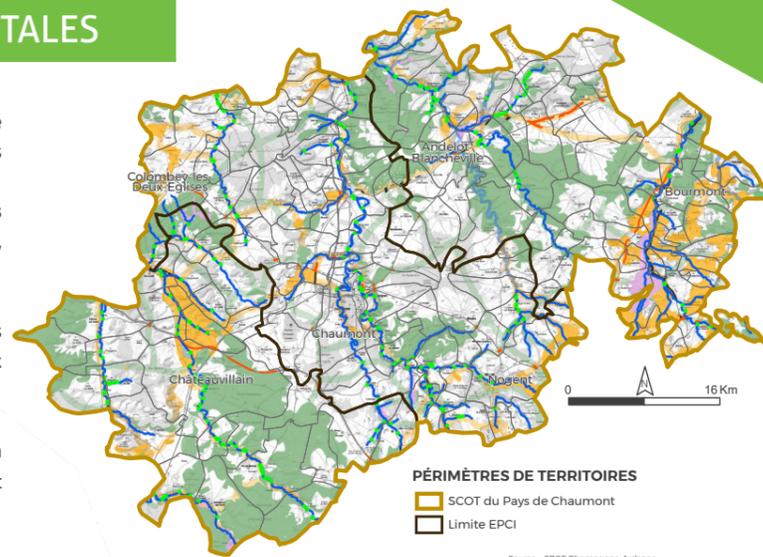


- ◆ Préserver les milieux naturels remarquables, supports de biodiversité et d'atout touristique, la trame verte et bleue et les corridors écologiques
- ◆ Protéger les éléments de nature ordinaire pour leurs intérêts écologiques et paysagers : ripisylves, boisements linéaires, mares, ceintures vertes autour des villages, îlots de nature en milieu urbain...
- ◆ Préserver la ressource en eau, en protégeant les cours d'eau et leurs abords et les captages d'eau potable, en améliorant la qualité des réseaux de distribution et d'assainissement...
- ◆ Engager la transition écologique et énergétique du territoire en encourageant notamment la réhabilitation thermique des bâtiments et le développement des énergies renouvelables
- ◆ Limiter l'exposition des populations aux risques, aux nuisances et aux pollutions
- ◆ Améliorer la gestion des déchets et la valorisation des matières premières



Trame Verte et Bleue du SRCE

TRAME DES MILIEUX AQUATIQUES

Trame aquatique
Plan d'eau de plus de 1ha

TRAME DES MILIEUX HUMIDES

Réservoir de biodiversité des milieux humides avec objectif de préservation
Corridor écologique des milieux humides

TRAME DES MILIEUX BOISÉS

Réservoir de biodiversité des milieux boisés avec objectif de restauration
Corridor écologique des milieux boisés

TRAME DES MILIEUX OUVERTS

Réservoir de biodiversité des milieux ouverts avec objectif de restauration
Corridor écologique des milieux ouverts

CORRIDOR MULTI-TRAMES

Corridor écologique multi trame (milieux boisés et milieux ouverts)

FRAGMENTATION POTENTIELLE

Fragmentation potentielle de réservoir liée au réseau routier
Fragmentation potentielle de réservoir liée aux voies ferrées
Rupture potentielle de corridor liée au réseau routier
Rupture potentielle de corridor liée aux voies ferrées
Obstacle à l'écoulement dans les cours d'eau (BOE - v5 mai 2016)

FRAGMENTATION POTENTIELLE

Grande continuité écologique nationale
Réservoir de biodiversité inter-régional

Source : SRCE Champagne-Ardenne

LE PADD EN QUELQUES CHIFFRES

MAINTIEN DE LA POPULATION AU-DELÀ DE 60 000 HABITANTS
À L'HORIZON 2035 (63 000 HABITANTS AUJOURD'HUI)
> 3 150 LOGEMENTS À PRODUIRE <

800 LOGEMENTS À RÉHABILITER
(OBJECTIF MINIMUM)

450 LOGEMENTS
EN RENOUVELLEMENT URBAIN
(À CHAUMONT)

ENVIRON 1900 LOGEMENTS
NEUFS À CONSTRUIRE

Un objectif de réduction de 50% de la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers, à destination d'habitat ou d'activités économiques, par rapport aux consommations observées sur la période 2002-2012 (Objectif du SRADDET)

244 hectares pouvant être ouverts à l'urbanisation à l'horizon 2035 :
- environ 65% pour l'habitat
- environ 35% à vocation économique

lettre DU SCOT #2

www.pays-chaumont.com



PAYS DE
CHAUMONT
syndicat mixte

ÉDITO

Engagée par le Pays de Chaumont début 2017, l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a franchi une étape supplémentaire début 2019.

Le comité syndical a en effet entériné le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) lors de la séance du 11 février 2019. Ce document, qui définit la stratégie d'aménagement et de développement pour les quinze prochaines années, a été construit par les élus en concertation avec les différents acteurs du territoire (agents économiques, acteurs associatifs, habitants, chambres consulaires, collectivités, services de l'Etat...).

Dans le même temps, le Pays a activement participé à la concertation initiée par la Région Grand Est dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), le SCoT devant se mettre en conformité avec ce dernier.

La démarche est aujourd'hui entrée dans sa dernière phase : la rédaction du document d'orientation et d'objectifs (DOO), document avec lequel les PLU(I) devront à leur tour se mettre en conformité après l'adoption du SCoT. Ce DOO a déjà fait l'objet de nombreuses séances de travail et d'un accueil favorable dans les territoires lors de sa présentation en mars - avril 2019. Le syndicat mixte peut dès lors envisager l'arrêt du projet de SCoT lors d'un comité syndical fin juin.

Stéphane Martinelli
président du Pays de Chaumont

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD) EN QUELQUES MOTS :

1

C'EST L'EXPRESSION DU PROJET POLITIQUE VALIDÉ PAR LES ÉLUS DU TERRITOIRE POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DES DIFFÉRENTES THÉMATIQUES ABORDÉES DANS LE DIAGNOSTIC.

2

À L'HORIZON 2035, IL PORTE UNE VISION SPATIALISÉE POUR PRENDRE EN COMPTE LES SPÉCIFICITÉS ET LES DYNAMIQUES PROPRES À CHAQUE SECTEUR DU TERRITOIRE.

3

IL N'EST PAS OPPOSABLE EN TANT QUE TEL MAIS TROUVE UNE TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE DANS LE DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS (DOO), QUI S'IMPOSERA NOTAMMENT AUX PLU(I)

DIAGNOSTIC - 2017

Partager une vision du territoire, des problématiques et enjeux d'aménagement et de développement

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD) - 2018/2019

Définir une stratégie d'aménagement et de développement pour les 20 prochaines années.

DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS (DOO) - 2019

Traduire la stratégie d'aménagement et de développement en orientations et mesures applicables sur le territoire

Syndicat Mixte du Pays de Chaumont
40 bis, avenue Foch - 52000 CHAUMONT
Tél. 03 25 35 36 94

Directeur de publication : Stéphane MARTINELLI
Crédits photo : Richard PELLETIER, Ville de Chaumont,
Syndicat Mixte du Pays de Chaumont, Eric GIRARDOT, CRT, PCC
Conception / Réalisation : Charles Bodinier
Crédit Photo : Jérôme Baudoin / Unsplash / Pays de Chaumont
MAI 2019



f /paysdechaumont

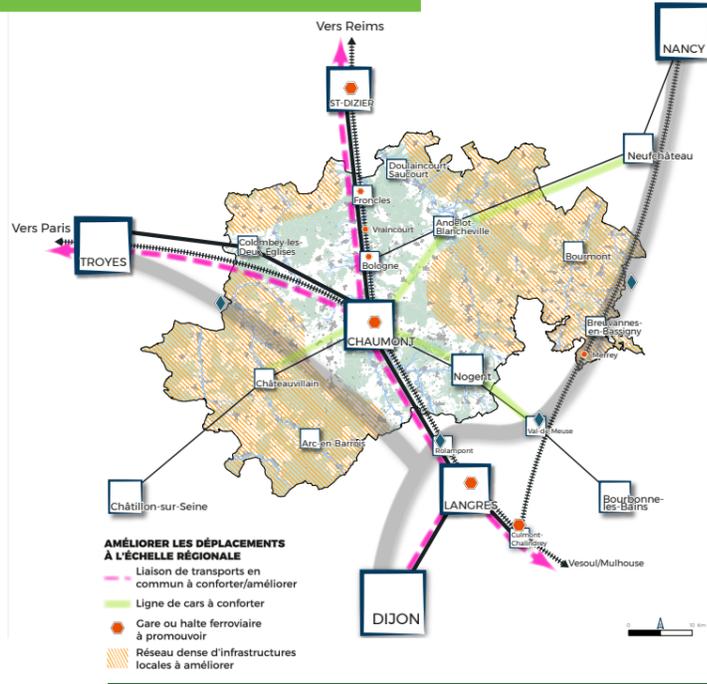
www.payschaumont.com



LES GRANDES ORIENTATIONS DU PROJET

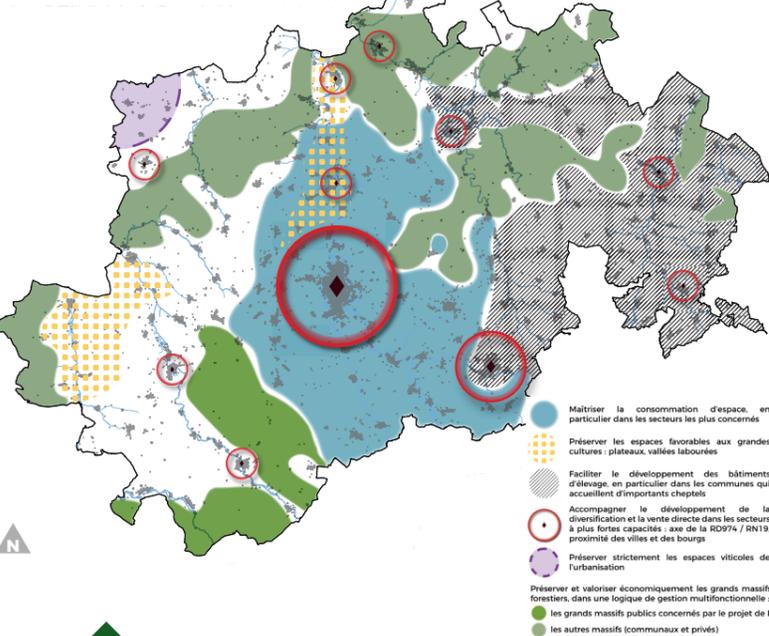
1 AFFIRMER LE POSITIONNEMENT DU PAYS DE CHAUMONT DANS LA NOUVELLE RÉGION GRAND-EST

- ◆ **Faire valoir les spécificités du Pays de Chaumont** : une filière industrielle solide, la présence du 61^e régiment d'artillerie, des activités agricoles et forestières structurantes, un cadre environnemental et paysager préservé...
- ◆ **Mettre en avant l'offre de services et d'équipements de la ville de Chaumont** et l'importance de son pôle d'emploi pour structurer l'espace rural du Territoire
- ◆ **Optimiser les complémentarités en matière de services et d'équipements et améliorer les conditions de mobilité avec les pôles urbains voisins** : Troyes, Paris, Nancy, Dijon, Langres, Saint-Dizier...
- ◆ **Développer les complémentarités entre espace rural et espace urbain**, pour mieux prendre en compte les spécificités et les rôles de chacun tout en facilitant les échanges
- ◆ **Tendre vers un territoire rural « 100% connecté »** et accompagner le développement des usages du numérique : télétravail, télé médecine, démarches administratives, domotique...



2 CONFORTER LES GRANDES FILIÈRES ÉCONOMIQUES, EN ANTICIPANT LEURS BESOINS EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT

GRANDES ORIENTATIONS AGRICOLES ET FORESTIÈRES

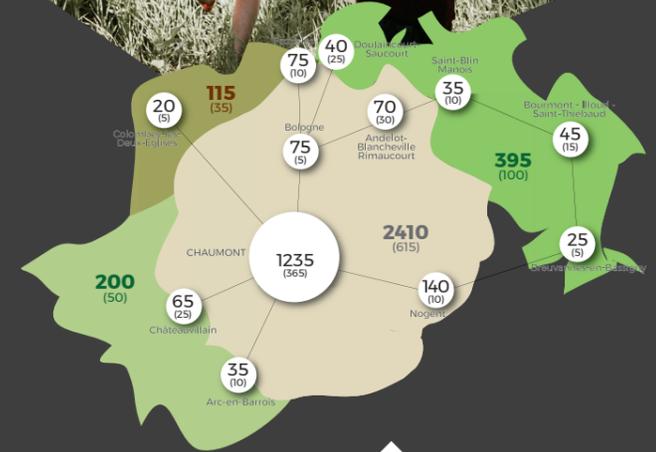


- ◆ **Soutenir les grandes filières industrielles** en aménageant qualitativement les sites d'activités et en encourageant la mise en réseau des entreprises.
- ◆ **Répondre aux besoins des grandes filières tertiaires** : santé, enseignement et administrations, activités associatives, sociales et culturelles...
- ◆ **Conforter l'économie touristique** via la valorisation des sites et des richesses patrimoniales et culturelles du territoire et en aménageant les grandes itinérances touristiques.
- ◆ **Accompagner les filières agricoles et forestières** en tenant compte de la pluralité des activités et en incitant à la diversification des productions.
- ◆ **Encourager le développement de la croissance verte et de l'économie circulaire**, en favorisant la valorisation des ressources locales et la coopération inter-entreprises.
- ◆ **Optimiser l'accueil de nouvelles activités économiques** en aménageant / renouvelant les grands espaces industriels et commerciaux et en développant une offre d'immobilier d'entreprise.

3 ORGANISER LE MAINTIEN ET L'ACCUEIL DES POPULATIONS RÉSIDENTES

- ◆ Produire environ 3150 logements (constructions neuves et rénovations) pour accueillir entre 2000 et 2500 ménages supplémentaires à l'horizon 2035
- ◆ Diversifier l'offre de logements pour rééquilibrer les capacités d'accueil des différents types de ménages : jeunes actifs, couples avec enfants, familles monoparentales, personnes âgées...
- ◆ Conforter le maillage de polarités locales, dont l'offre commerciale et de services répond aux besoins quotidiens de bassins de vie plus ou moins étendus
- ◆ Offrir des conditions de mobilité optimales sur le territoire, adaptées à tous et à tous les besoins : transports ferroviaires, infrastructures routières, transport à la demande, covoiturage, déplacements doux...

TYPES DE MÉNAGES	EXEMPLES DE BESOINS EN LOGEMENTS
Jeunes actifs	Logements locatifs, logements abordables, petits logements, accession maîtrisée,...
Couples avec enfants	Grands logements, en accession à la propriété mais de plus en plus en locatif...
Familles monoparentales	Logements de taille moyenne, logements locatifs, abordables, accession maîtrisée...
Personnes âgées	Petits/moyens logements, logements locatifs, abordables, adaptés PMR...



4. PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT RESPECTUEUX DES PAYSAGES ET DES PATRIMOINES



- ◆ **Protéger et valoriser le grand paysage** : lignes de crêtes et fonds de vallée, reliefs structurants, villages repères... et les itinéraires de découverte du territoire
- ◆ **Protéger la trame végétale accompagnant les espaces agricoles** : haies, bosquets, arbres isolés ou alignements d'arbres... et préserver les prairies
- ◆ **Revitaliser les centralités urbaines et villageoises** en réhabilitant le parc bâti ancien et protéger les monuments et éléments patrimoniaux
- ◆ **Encadrer la qualité urbaine, architecturale et paysagère des nouvelles constructions**, dans le respect de l'identité paysagère et patrimoniale du territoire
- ◆ **Aménager qualitativement les entrées et les traversées d'agglomération**

